

BILAN DE L'ACCIDENTALITÉ

2010

SUR LES ROUTES DÉPARTEMENTALES

Août 2011

SEINE & MARNE 77
LE DÉPARTEMENT

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

UNE PRIORITÉ POUR LE DÉPARTEMENT

La Seine-et-Marne, premier département francilien par sa superficie, dispose du réseau routier départemental le plus important d'Ile-de-France avec 4 349 km de routes gérés par le Conseil général. Ce réseau supporte un trafic important, qu'il soit local ou de transit, avec des pics à 30 000 véhicules par jour sur les axes structurants.

Veiller à la sécurité des usagers de la route est par conséquent une préoccupation importante pour laquelle les équipes de la Direction Principale des Routes agissent au quotidien.

Le Plan Pluriannuel Départemental de Sécurité Routière 2007-2011 s'organise ainsi autour de 2 axes d'intervention : la mobilisation des usagers et des acteurs de la sécurité routière et la poursuite de l'aménagement du territoire, en intégrant la dimension sécurité routière.

Autre action, la réalisation du bilan annuel de l'accidentalité sur le réseau départemental participe à la connaissance des causes, des localisations géographiques et des catégories d'usagers les plus touchés par les accidents corporels, afin de définir les priorités d'interventions.

Ainsi, l'analyse des accidents corporels en 2010 nous permet de constater que les comportements dangereux des conducteurs, sont en Seine-et-Marne - comme dans toute la France - la première cause de l'insécurité routière. C'est pourquoi le Conseil général développe des actions de sensibilisation à la sécurité routière pour les collégiens, futurs conducteurs seine-et-marnais.



André Aubert

Vice-Président du Conseil général
chargé de la voirie
départementale



Vincent Éblé

Président du Conseil général
de Seine-et-Marne

SOMMAIRE

DONNÉES GÉNÉRALES	6
1) Principaux indicateurs 2010 et évolution 2009-2010	6
2) Comparaison en Seine-et-Marne : Tous réseaux / Routes départementales (RD)	6
3) Localisation des accidents sur le réseau routier départemental en 2010	7
RÉPARTITION DES ACCIDENTS SURVENUS SUR ROUTES DÉPARTEMENTALES	8
1) Répartition temporelle	8
2) Répartition selon la luminosité	9
3) Répartition spatiale	10
4) Répartition par types d'accidents	11
ZOOM SUR LES VICTIMES	13
1) Répartition par mode de déplacement	13
2) Répartition par âge	13
3) Répartition par origine des conducteurs	14
4) Répartition par sexe	14
L'ACCIDENTALITÉ DES DEUX-ROUES	15
L'ACCIDENTALITÉ DANS LE MASSIF FORESTIER DE FONTAINEBLEAU	16
LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE L'ACCIDENTALITÉ SUR LES ROUTES DÉPARTEMENTALES	18
L'ORGANISATION DU CONSEIL GÉNÉRAL POUR AMÉLIORER LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE	19
LES ACTIONS MENÉES EN 2010	20
LEXIQUE	23
SOURCE	23

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

RÉSEAU ROUTIER



LA SEINE-ET-MARNE EN BREF...

Le réseau routier seine-et-marnais est composé de 210 km d'autoroutes, 195 km de routes nationales, 4 349 km de routes départementales, 6 700 km de routes communales et de 9 400 km de chemins ruraux.

La Seine-et-Marne, département le plus étendu d'Ile-de-France, est peuplée de 1 295 000 d'habitants. Son réseau routier supporte un grand nombre de déplacements locaux ou de transit.

A la fois composé d'une frange Ouest très urbanisée formant la dernière couronne parisienne et d'une vaste frange Est essentiellement rurale supportant de nombreux déplacements vers Paris, le département témoigne de particularités géographiques le distinguant ainsi de ses voisins.

CHIFFRES CLÉ

SUPERFICIE : 5 915 km²

POPULATION : 1 295 000 hab.

DENSITÉ : 219 hab/km²

CANTONS : 43

COMMUNES : 514

ROUTES DÉPARTEMENTALES : 4 349 km

DONNÉES GÉNÉRALES

I. PRINCIPAUX INDICATEURS 2010 ET ÉVOLUTION 2009-2010

Sur les routes départementales (RD) de Seine-et-Marne :

	Accidents	Personnes tuées	Personnes blessées	Indice de gravité*
2010	459	54	614	11,8
2009	457	55	634	12,0
Évolution 2010/2009	0,4 %	- 1,8 %	- 3,2 %	-

Si le nombre d'accidents sur RD est resté pratiquement stable en 2010, le nombre de personnes tuées ou blessées a légèrement diminué.

Sur l'ensemble du réseau routier d'Ile-de-France :

	Accidents	Personnes tuées	Personnes blessées	Indice de gravité*
2010**	19 752	357	22 953	1,8
2009	20 372	326	24 165	1,6
Évolution 2010/2009	- 3,0 %	9,5 %	- 5,0 %	-

Bien que le nombre d'accidents en Ile-de-France ait diminué en 2010 (-3%), le nombre de personnes tuées a augmenté (+9.5%).

II. COMPARAISON EN SEINE-ET-MARNE : TOUS RÉSEAUX / ROUTES DÉPARTEMENTALES (RD)

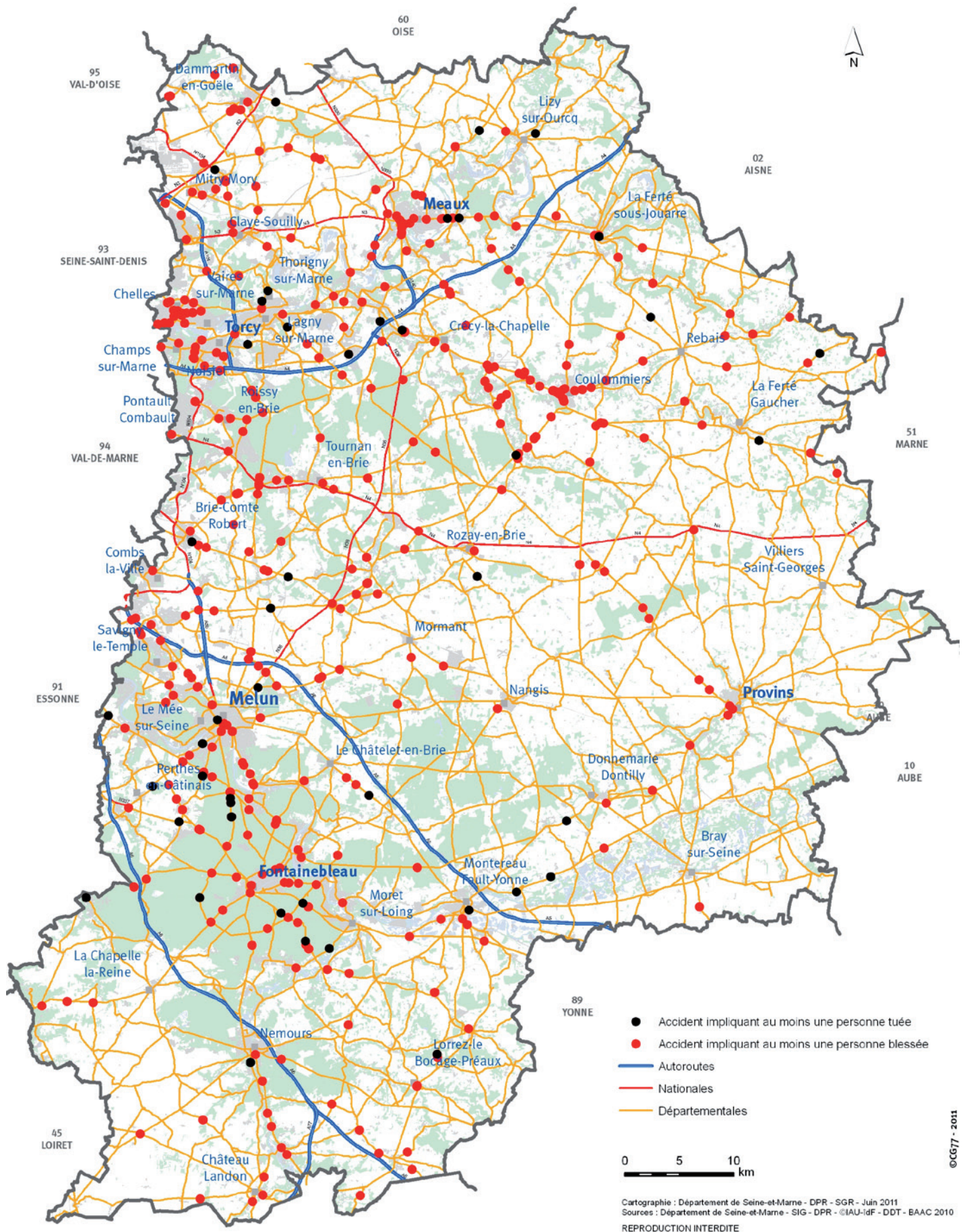
		Accidents	Personnes tuées	Personnes blessées	Indice de gravité*
2010	Tous réseaux	936	82	1 239	8,8
	RD	459	54	614	11,8
2009	Tous réseaux	929	86	1 208	9,3
	RD	457	55	634	12,0

Sur l'ensemble du département, presque la moitié des accidents corporels recensés sont survenus sur une route départementale, en 2010. L'indice de gravité (12) demeure très important sur routes départementales même s'il a légèrement baissé en 2010.

* L'indice de gravité sert à estimer la gravité d'un ensemble d'accidents et à la comparer à une référence. Il représente le nombre de personnes tuées pour 100 accidents.

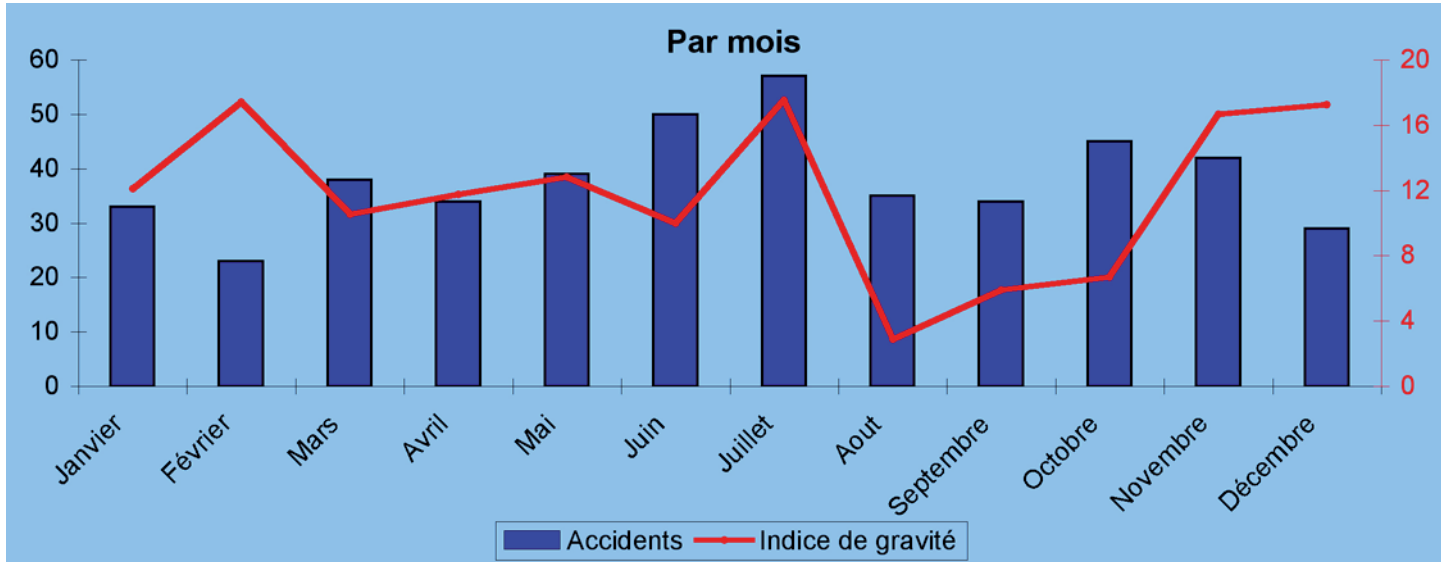
** Bilan provisoire de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France.

III. LOCALISATION DES ACCIDENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER DÉPARTEMENTAL



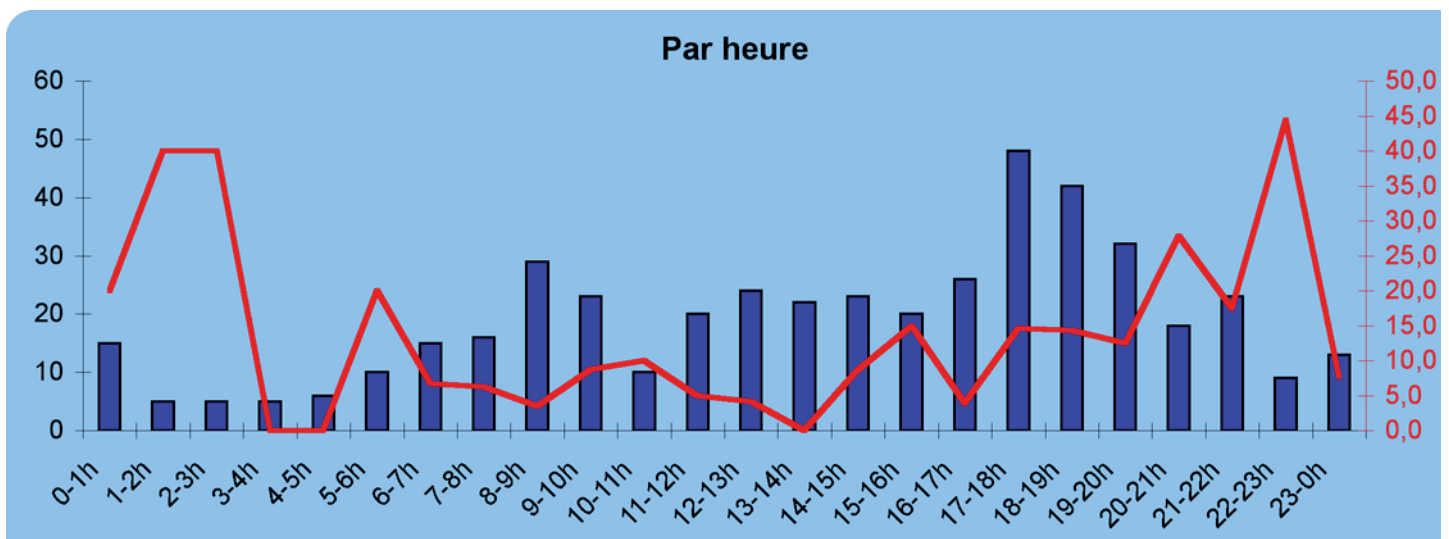
RÉPARTITION DES ACCIDENTS SURVENUS SUR ROUTES DÉPARTEMENTALES

I. RÉPARTITION TEMPORELLE



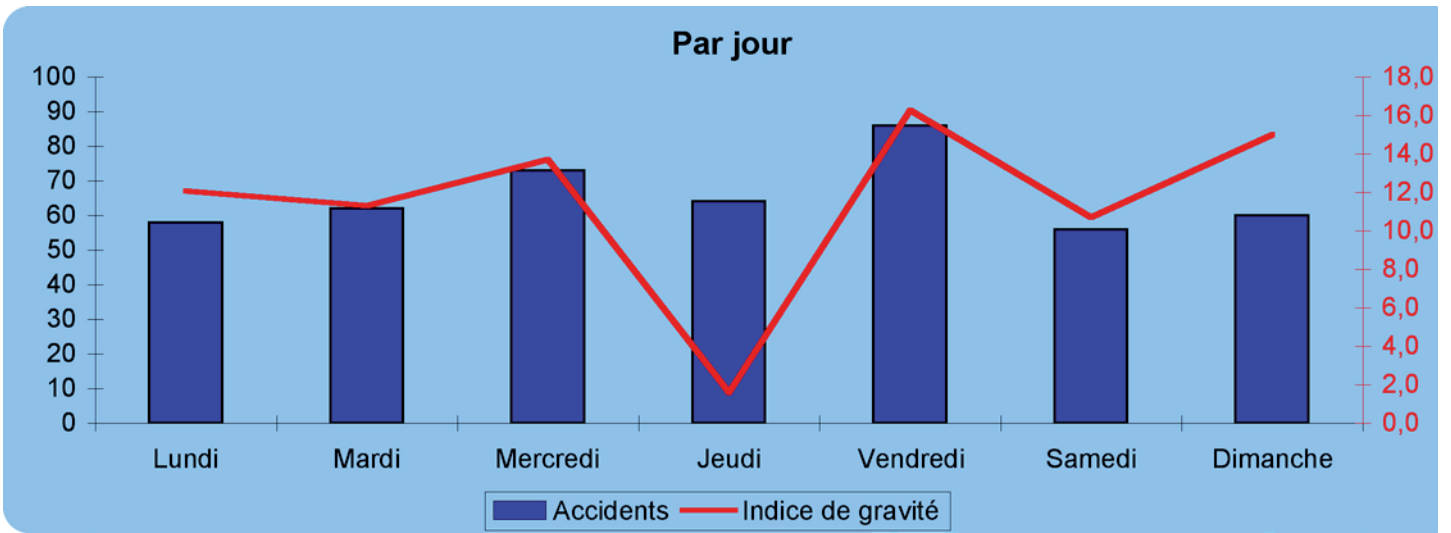
Juin et juillet ont été les mois les plus accidentogènes et ont généré à eux seuls un quart des accidents sur routes départementales.

Le nombre de personnes tuées a été le plus important en février, juillet et décembre (indice de gravité de 17,5).



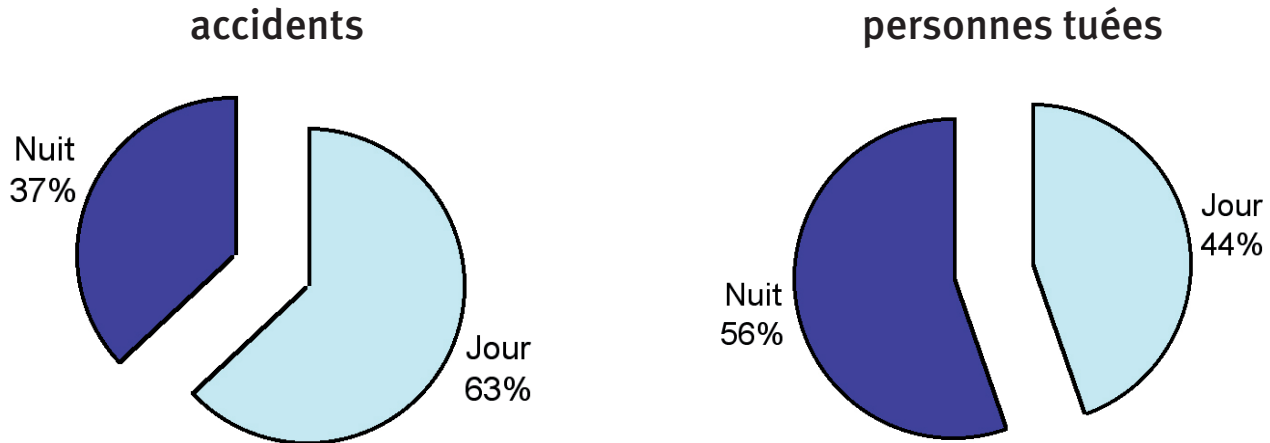
Un tiers des accidents sur routes départementales a eu lieu pendant la plage horaire comprise entre 16h et 20h. Elle correspond au créneau horaire du trajet travail / domicile.

Les accidents survenus entre 22h et 3h sont plus graves.



Les jours les plus accidentogènes sont le vendredi et le mercredi.
 Un tiers des accidents sur routes départementales ont lieu pendant ces deux jours.
 Le vendredi enregistre le plus grand nombre de personnes tuées.

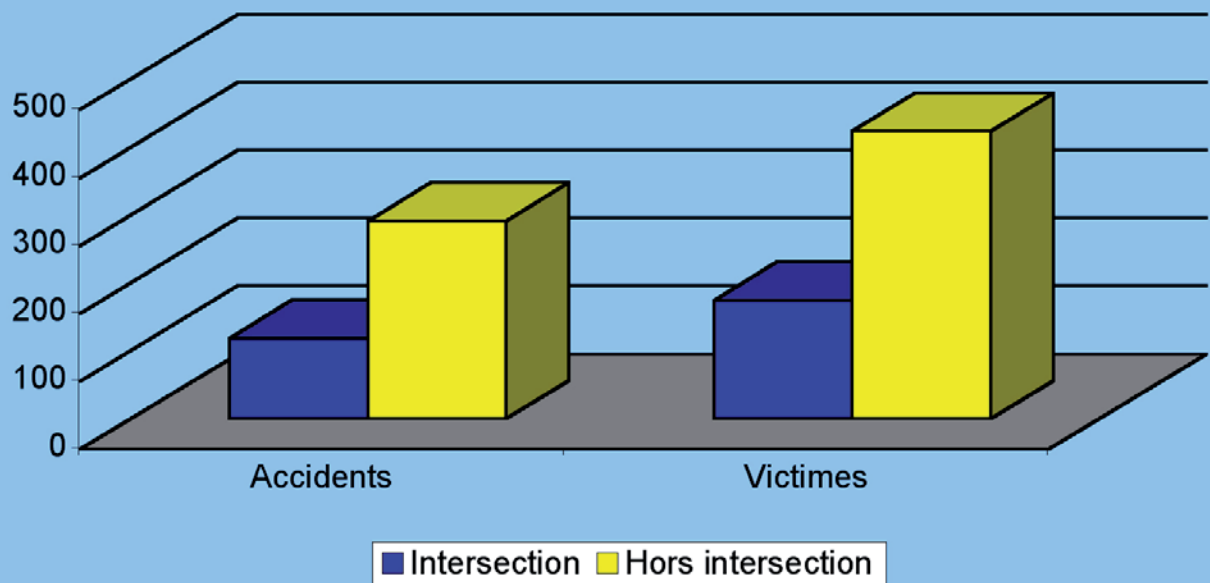
II. RÉPARTITION SELON LA LUMINOSITÉ



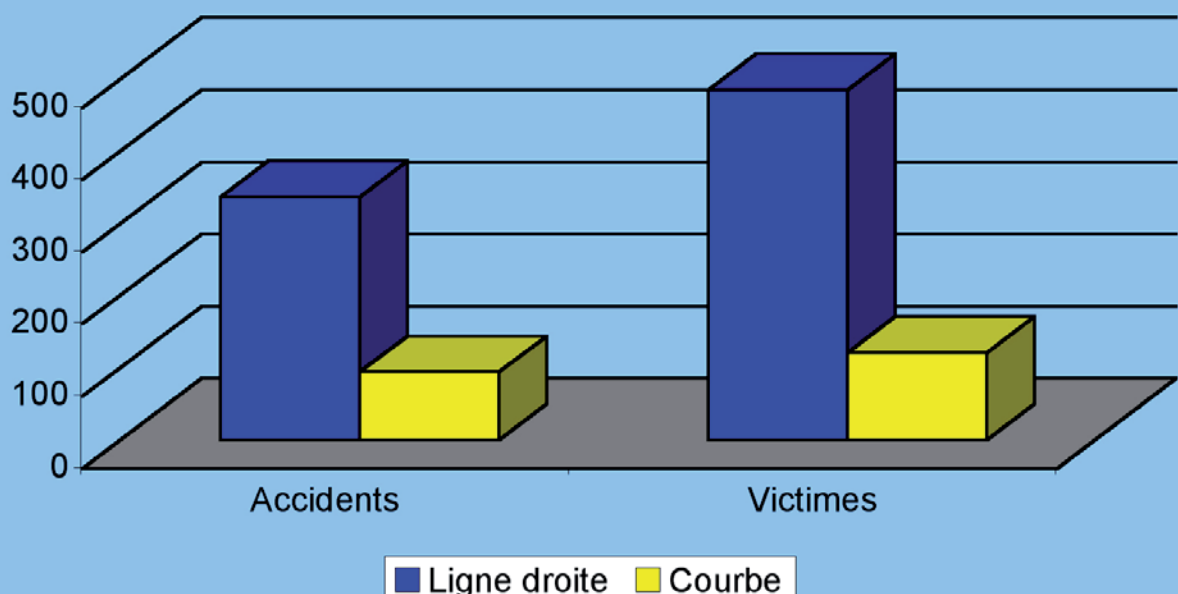
Si 2/3 des accidents surviennent le jour, les accidents de nuit ont en revanche été plus graves.

III. RÉPARTITION SPATIALE

Intersection et hors intersection

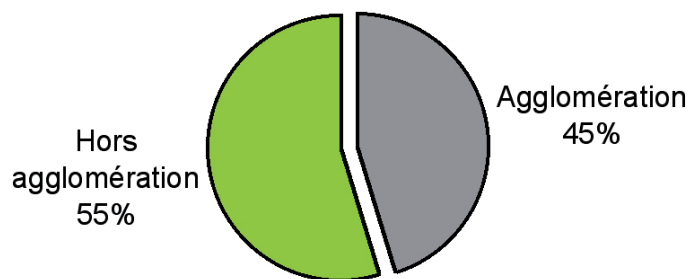


En ligne droite et en courbe

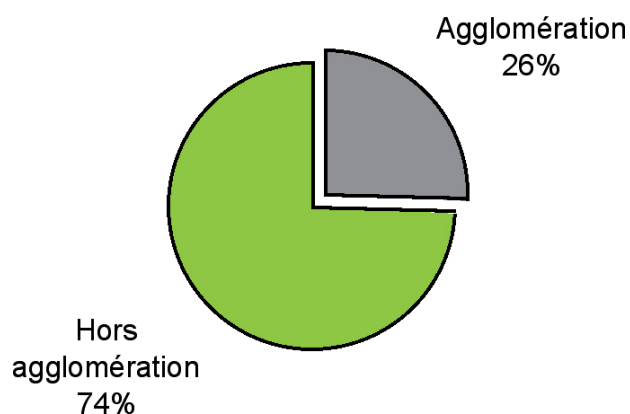


Les 2/3 des accidents corporels sur routes départementales ont lieu en ligne droite et hors intersection. Les problèmes de comportement de la part des conducteurs (vitesse excessive ou inadaptée, inattention, alcool, usage de stupéfiants...) semblent être dans la majorité des cas à l'origine des accidents.

Accidents



Personnes tuées



Environ la moitié des accidents corporels sur routes départementales est recensée en agglomérations. Les 3/4 des personnes tuées le sont hors agglomération.

IV. RÉPARTITION PAR TYPE D'ACCIDENTS

ACCIDENTS IMPLIQUANT UN VÉHICULE SEUL, SANS PIÉTON

119 accidents corporels n'ont impliqué qu'un seul véhicule, ils sont à l'origine de 29,6% des personnes tuées et de 20% des personnes blessées.

Des causes directes ou indirectes telles que la météo, la vitesse ou une perte de contrôle sont souvent à l'origine de l'événement ou agissent comme facteur aggravant.

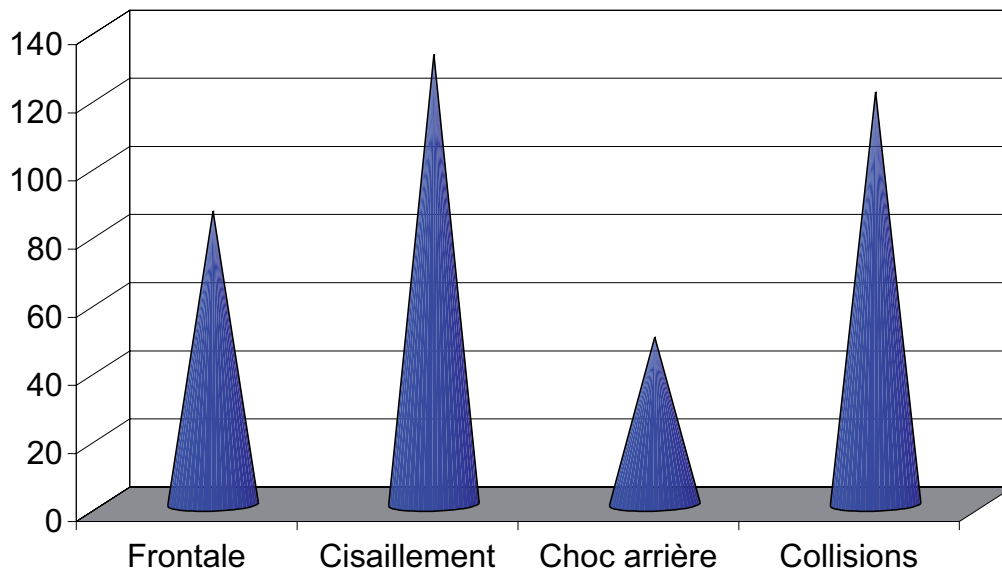
ACCIDENTS CONTRE ANIMAUX

La zone forestière représente 23% de la superficie de la Seine-et-Marne.

Seuls 5 accidents corporels causés par collision avec un animal traversant une route départementale ont été constatés en 2010.

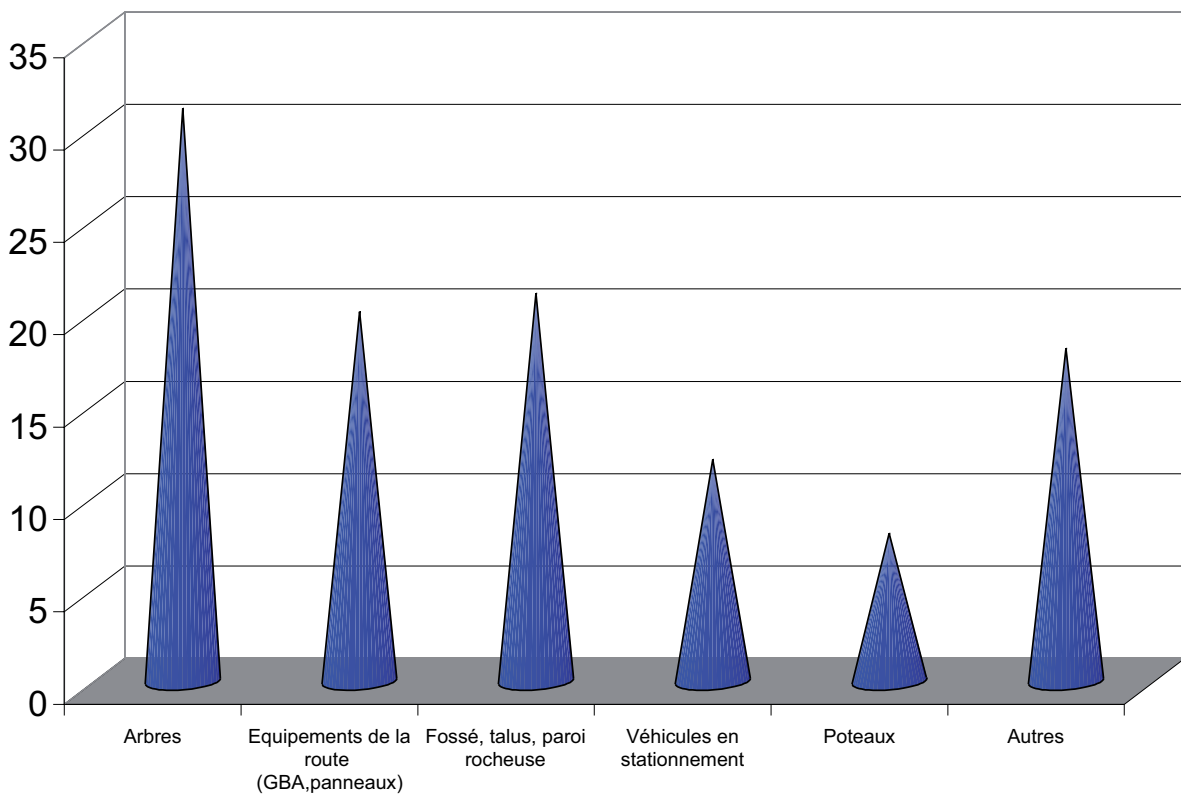
Or, il convient de rappeler que la grande majorité des collisions avec du gibier reste heureusement matérielle et que, sans constatation par les forces de l'ordre de la présence de l'animal sur les lieux de l'accident, il est impossible d'avoir une vision exhaustive et objective sur ce type de collision.

Accidents par type de collision



Les collisions entre véhicules sont en majorité, des chocs frontaux ou latéraux.

Accidents contre obstacles



Les arbres constituent des obstacles particulièrement dangereux : 8 personnes tuées et 32 blessées.

ZOOM SUR LES VICTIMES

I. RÉPARTITION PAR MODE DE DÉPLACEMENT

Mode	Personnes tuées	Blessés hospitalisés	Blessés légers	Nombre de victimes
Piétons	2	31	27	60
Vélos	4	18	6	28
Cyclomoteurs	4	43	19	66
Motos	10	57	19	86
VL	33	157	211	401
PL et autres	1	16	10	27
Total	54	322	292	668

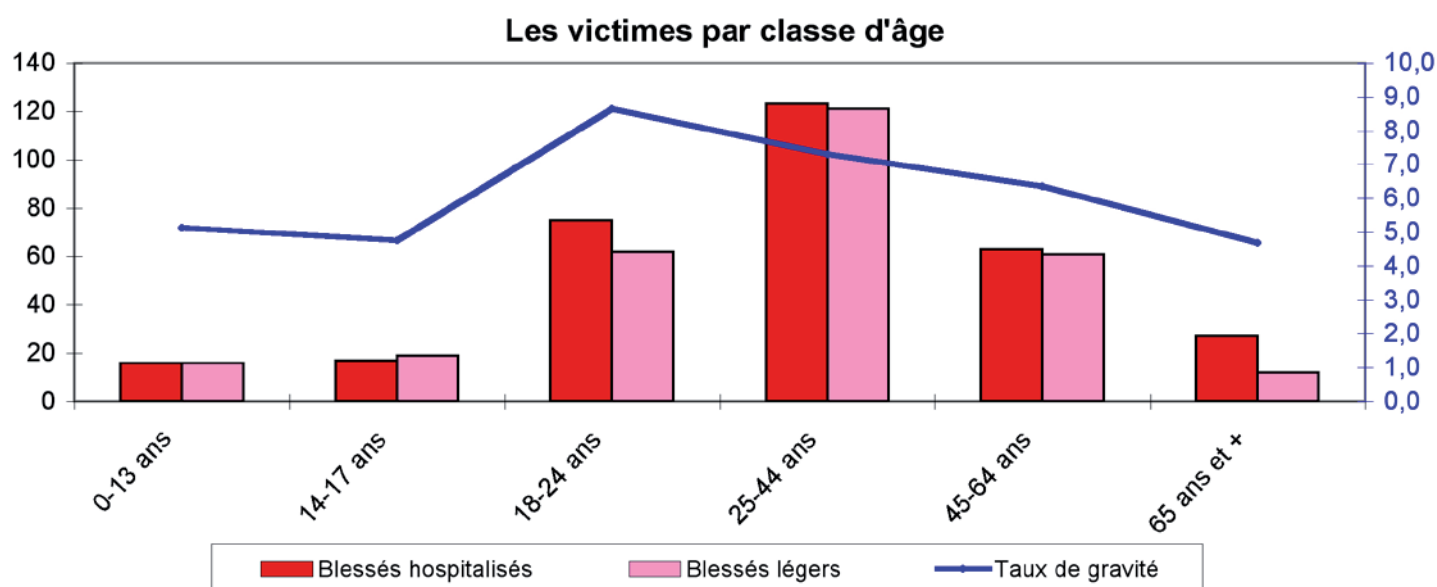
La catégorie d'usagers la plus impliquée sur les routes départementales est celle des automobilistes (environ 60%).

Comme les années précédentes, les deux-roues motorisés (motos + cyclomoteurs) constituent la catégorie d'usagers la plus représentée : un quart des personnes tuées et blessés, malgré un trafic très faible (environ 1%).

En 2010, 4 cyclistes ont perdu la vie.

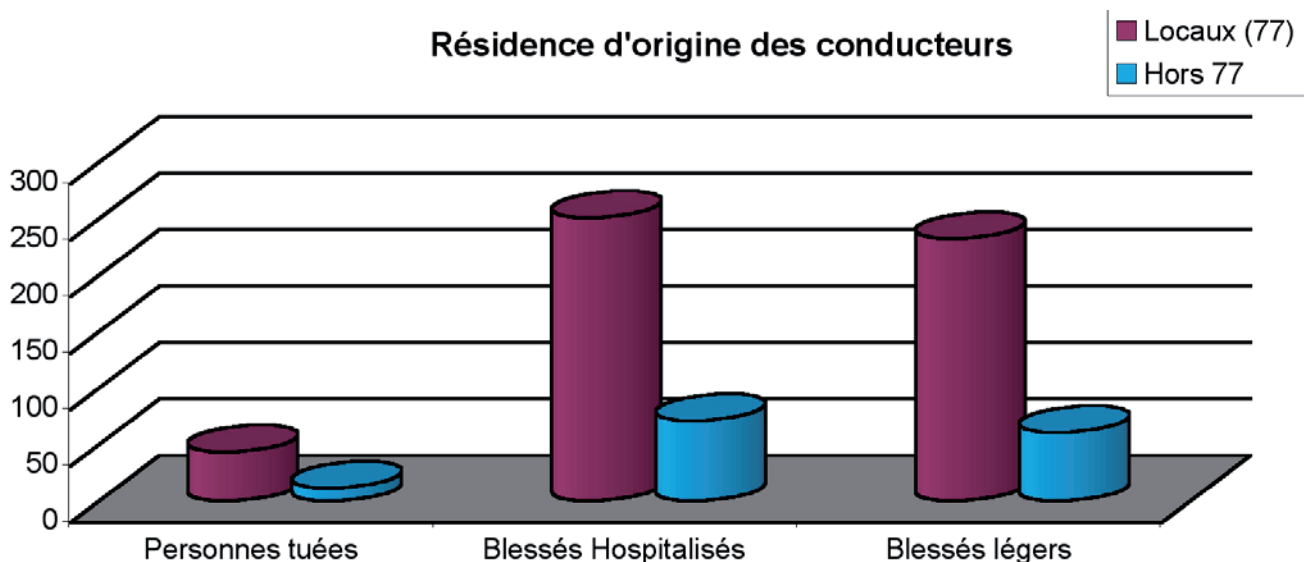
Les usagers dits « vulnérables » représentent un tiers des victimes.

II. RÉPARTITION PAR ÂGE



La classe d'âge la plus représentée dans les accidents sur routes départementales est celle des 25 - 44 ans. Les accidents impliquant un jeune de 18 - 24 ans sont les plus graves.

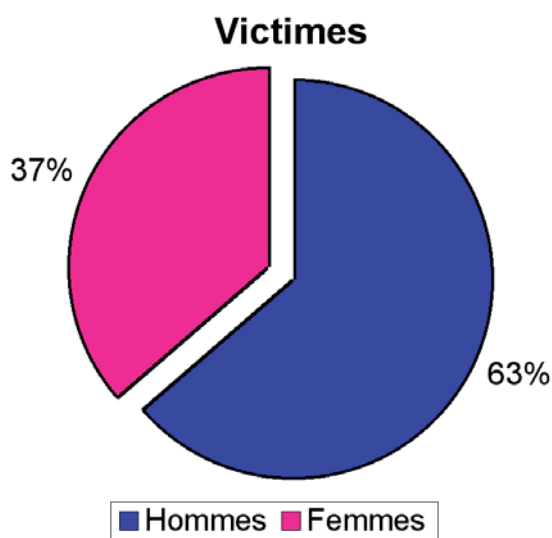
III. RÉPARTITION PAR ORIGINE DES CONDUCTEURS



Quelle que soit la gravité d'un accident, les conducteurs de véhicules impliqués sont majoritairement des usagers locaux. « L'habitude » et la relative monotonie engendrées par un parcours quotidien constituent un facteur important d'accident.

Les trajets réguliers et proches du lieu de résidence, sur une route que « l'on connaît par cœur », peuvent être source d'une baisse de vigilance et d'une prise de risques inutiles qui peuvent s'avérer dramatiques.

IV. RÉPARTITION PAR SEXE



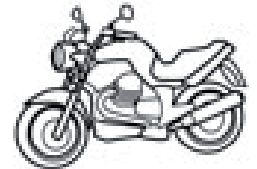
Les 2/3 des victimes des accidents corporels sont des hommes.

L'ACCIDENTALITÉ DES DEUX-ROUES

Une analyse fine des circonstances des accidents impliquant un deux-roues motorisé a été réalisée sur un échantillon représentatif de 66 accidents qui ont été portés à la connaissance de la Direction Principale des Routes via son tableau de suivi hebdomadaire des accidents corporels sur routes départementales. Parmi ces 66 accidents ayant entraîné la mort de 18 personnes, 34 accidents concernent des motos, 21 accidents des cyclomoteurs et 11 accidents des vélos, d'où une répartition relativement similaire au bilan général, ce qui permet de mettre en exergue les observations suivantes :

I. LES MOTOCYCLISTES

Les 34 accidents recensés ont entraîné 45 victimes parmi lesquelles ont été recensées 9 personnes tuées. 80% des accidents sont localisés en rase campagne dans un créneau horaire relativement tardif (17h – 1h du matin) et la moitié en intersection.



Les accidents survenus à des carrefours sont, dans les 3/4 des cas, dus à des manœuvres effectuées par des véhicules tiers provenant d'une voie secondaire (refus de priorité, inattention..), ce qui concrétise ainsi la mauvaise perception des motos par les autres usagers (notamment automobilistes).

Paradoxalement, environ 2/3 des accidents survenus en dehors des carrefours ont plutôt pour origine une manœuvre effectuée par la moto (perte de contrôle d'un engin seul, défaut de maîtrise, vitesse inadaptée, dépassement dangereux...), d'où une tendance inverse.

II. LES CYCLOMOTEURS

Les 21 accidents recensés ont causé 22 victimes dont 6 personnes tuées. Les 3/4 des accidents sont localisés en rase campagne, et les 2/3 dans un créneau horaire relativement tardif (17h/1h du matin). Tout comme pour les motos, les accidents mettant en cause un cyclomoteur sont dans la moitié des cas également localisés dans des carrefours.



70% de ces accidents localisés dans des carrefours ont pour origine une manœuvre effectuée par un véhicule tiers (ce qui corrobore une nouvelle fois, le problème de perception des 2 roues par les automobilistes). En revanche, la moitié des accidents localisés hors carrefours ont pour origine une manœuvre effectuée par un cyclomoteur.

III. LES CYCLISTES

Les 11 accidents recensés ont entraîné 11 victimes dont 4 personnes tuées. Près des 3/4 des accidents ont eu lieu en rase campagne et dans la quasi-totalité des cas en dehors des intersections.



Les 3 accidents mortels sont tous survenus entre 17h et 1h du matin, soit dans des conditions de circulation nocturnes ou semi-nocturnes, et ont mis en exergue un défaut d'éclairage du vélo et l'absence de port d'un gilet jaune du cycliste, venant aggraver le problème de perception des cyclistes par les autres usagers de la route.

Si 2/3 des accidents ont pour origine une manœuvre d'un véhicule tiers (dépassements, chocs arrière), les défauts d'éclairage et d'équipement mettent également en relief une relative imprudence de certains cyclistes.

L'ACCIDENTALITÉ DANS LE MASSIF FORESTIER DE FONTAINEBLEAU

L'analyse a été réalisée sur la base des accidents survenus sur les routes départementales traversant le massif et identifiés sur la carte jointe.

Ces routes représentent environ 7% du réseau routier départemental.

Le trafic dépasse les 20 000 véhicules par jour sur les axes RD 607 (ex. : RN 7) et RD 606 (ex. : RN6).

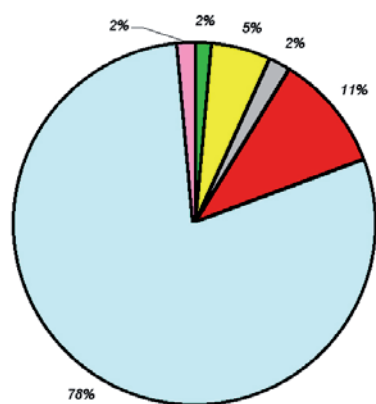
I. BILAN DE L'ACCIDENTALITÉ

	Accidents	Personnes tuées	Personnes blessées	Victimes
2010	35	10	47	57
2009	31	3	52	55
Évolution 2010/2009	12,9 %	233,3 %	- 9,6 %	3,6 %

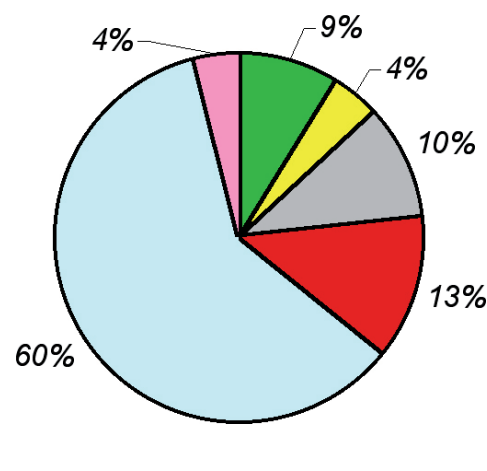
Par rapport à 2009, l'accidentalité dans le massif forestier de Fontainebleau est restée quasiment constante. En revanche la gravité de ces accidents a triplé en 2010. Pour la plus grande majorité d'entre eux, ils se sont déroulés dans des conditions normales de circulation : de jour, sur route sèche, par temps sec, hors intersection et en ligne droite.

II. RÉPARTITION DES VICTIMES PAR MODE DE DÉPLACEMENT

Dans le massif forestier de Fontainebleau



Sur l'ensemble des RD Seine-et-Marnaises



10 personnes ont été tuées sur les routes du massif forestier de Fontainebleau dont 9 automobilistes et 1 cycliste, essentiellement des hommes, âgés entre 25 et 44 ans.

LE MASSIF DE FONTAINEBLEAU

LOCALISATION DES ACCIDENTS SUR LE RÉSEAU DÉPARTEMENTAL EN 2010



Cartographie : Département de Seine-et-Marne - DPR - SGR - Juin 2011
 Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG - DPR - ©IAU-IDF
 Reproduction interdite

- Accident impliquant au moins une personne tuée
- Accident impliquant au moins une personne blessée

- Réseau routier sur le massif de Fontainebleau**
- Autoroutes
 - Nationales
 - Départementales



LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE L'ACCIDENTALITÉ SUR ROUTES DÉPARTEMENTALES

En 2010, les routes départementales ont recensé environ :

- 1,5 accident par jour ;
- 1 personne tuée par semaine ;
- 2 personnes blessées par jour.

Malgré une stabilisation des indicateurs, la gravité des accidents sur routes départementales reste plus importante que sur le reste des routes du département.

L'accidentalité des deux-roues reste toujours préoccupante :

- les deux-roues sont impliqués dans un tiers des accidents ;
- un tiers des personnes tuées est un utilisateur de deux-roues ;
- un problème global de perception des deux-roues par les usagers des autres véhicules, en particulier aux intersections est constaté ;
- une relative imprudence de la part de certains cyclistes circulant en conditions nocturnes, sans équipements ni éclairage apparaît.

L'accidentalité des jeunes, un enjeu important :

- 1 accident sur 3 implique un jeune ;
- 1 personne tuée sur 4 appartient à la classe des « 18 – 24 ans » (1 personne sur 10 appartient à cette classe d'âge).

La typologie des accidents sur routes départementales :

Un Seine-et-Marnais âgé entre 25 et 44 ans qui circule en voiture un vendredi soir d'été, aux heures de pointe, en rase campagne, en ligne droite et hors intersection.

LE CONSEIL GÉNÉRAL AGIT POUR AMÉLIORER LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

L'analyse de l'accidentalité permet d'identifier les principaux enjeux des accidents de la route. C'est sur cette analyse que repose la politique de sécurité routière du Conseil général déclinée dans son Plan Pluriannuel Départemental de Sécurité Routière.

Le PPDSR 2007-2011 comprend deux axes d'intervention :

- la poursuite de l'aménagement du territoire en améliorant la sécurité routière ;
- la mobilisation des usagers et des acteurs ;
- 2 personnes blessées par jour.

Ces deux axes reprennent les sept orientations que s'est fixé le Conseil général en matière de sécurité routière :

- ✓ sensibiliser les collégiens ;
- ✓ intervenir sur les infrastructures ;
- ✓ accompagner et sensibiliser les collectivités locales ;
- ✓ soutenir les associations agissant pour la sécurité routière ;
- ✓ mettre en œuvre son Plan de Prévention du Risque Routier (PPRR) à destination du personnel du Conseil général ;
- ✓ sécuriser l'usage des deux-roues motorisés ou non ;
- ✓ sensibiliser le grand public par la communication.

La Commission de sécurité routière du Conseil général, mise en place en 2004 pour développer des actions visant à améliorer la sécurité routière en Seine-et-Marne, valide et propose le PPDSR à l'Assemblée départementale, en assure le suivi et coordonne les actions transversales associant plusieurs directions et services du Conseil général.

LES ACTIONS MENÉES EN 2010

I. POURSUITE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

On ne peut pas évoquer les opérations d'investissement sans aborder au préalable la gestion du réseau routier. En effet, la sécurité des usagers de la route repose en premier lieu sur des actions quotidiennes de surveillance et d'entretien réalisées par les personnels d'exploitation qui exercent leurs compétences sur les 4 400 km du réseau routier géré par le Département. Ces missions comprennent des tâches variées : renouvellement de la signalisation horizontale qui assure le guidage au sol, entretien de la signalisation directionnelle, élagage et fauchage pour dégager la visibilité...

La surveillance régulière des routes départementales (patrouillage) qui est assurée en permanence par les équipes des 5 agences routières territoriales réparties dans 15 centres d'exploitation permet de vérifier l'état du réseau et de prendre les mesures adaptées à sa sécurisation dès qu'une anomalie est détectée. Ces tâches quotidiennes sont réalisées dans le cadre d'un budget de fonctionnement de 9,2 M€.

Les actions menées par le Conseil général en 2010 pour améliorer la sécurité routière portent sur le réseau situé en agglomération et sur les routes de rase campagne, mais également sur des thématiques à enjeu. Elles sont résumées ci-après.

EN AGGLOMÉRATION

Avec 45 % des accidents constatés, les agglomérations constituent un enjeu important et font l'objet d'aménagements ou d'opérations spécifiques :

- ✓ aménagement de traverses d'agglomérations :
RD 40 à Saint-Pierre-lès-Nemours, RD 302 à Veneux-les-Sablons, RD 39 à Champagne-sur-Seine, RD 401 à Lizy/Ourcq ;
- ✓ aménagement de carrefour :
RD 350 x RD 216 b x accès de la gare à Tournan-en-Brie ;
- ✓ création de sections d'approche d'agglomération limitées à 70 km/h :
RD 54 à Fresnes/Marne, RD 219 à Bransles, etc. ;
- ✓ aide financière apportée aux communes pour la réalisation d'aménagements urbains dans le cadre des contrats triennaux de voirie.

EN RASE CAMPAGNE

En rase campagne, les aménagements réalisés en 2010 ont essentiellement porté sur les intersections et sur les RD traversant le massif forestier de Fontainebleau.

- ✓ aménagement de carrefourss :
RD 411 x RD 2411 x RD 109 à Bazoches-lès-Bray, RD 403 x RD 77 b à Sigy, RD 138 à Bois-le-Roi ;
- ✓ création de giratoires :
RD 105 à Villeparisis, RD 231 x RD 75 à Chenoise, RD 607 x RD 301 à Fontainebleau, RD 34 x RD 34e à Claye-Souilly ;
- ✓ réaménagement d'arrêts de bus :
RD 222 à Saint-Denis-lès-Rebais ;
- ✓ opérations visant à obtenir une «conduite apaisée » en forêt de Fontainebleau : diminution de la vitesse autorisée sur certaines portions de RD, réduction du nombre de voies de la RD 607 au droit du carrefour de l'Épine, aménagement en giratoire du carrefour de Saint-Hérem (RD 607 x RD 301).

La part du budget investissement consacrée par le Département aux opérations de sécurité a été de 9,3 M € en 2010.

Par ailleurs, le Conseil général aide les communes à réaliser leurs aménagements routiers urbains. Il a ainsi individualisé 18 Contrat Triennaux de Voirie en 2010 qui comportent essentiellement (98%) des aménagements en faveur de la sécurité et des modes doux subventionnés à un taux de 50%. Les travaux de sécurité routière subventionnés dans ce cadre représentent un investissement de 4,44 M €.

II. MOBILISATION DES USAGERS ET DES ACTEURS

L'analyse de l'accidentalité, ainsi que les analyses détaillées réalisées par les services du Conseil général en étroite collaboration avec les forces de l'ordre à la suite d'accidents graves, permettent de constater que les comportements dangereux des conducteurs et le non respect du code de la route sont les premières causes des accidents survenus sur les routes départementales.

Par ailleurs, l'analyse faite sur les accidents de 2010 confirme que l'accidentalité des jeunes reste préoccupante et constitue un enjeu majeur en matière de sécurité routière.

C'est pourquoi le Conseil général fait porter l'essentiel de ses actions de sensibilisation sur le public des collégiens, futurs conducteurs de cyclomoteurs et de véhicules légers.

Les actions du Conseil général en faveur des collégiens s'articulent autour de deux objectifs :

LES DOTER DES ÉQUIPEMENTS ET DU MATÉRIEL NÉCESSAIRES POUR ASSURER LEUR SÉCURITÉ.

Pour cela, le Conseil général distribue chaque année 19 000 gilets jaunes rétro-réfléchissants aux élèves des classes de 6^e pour sécuriser leurs déplacements à vélo et à pied, et un livret d'apprentissage de la conduite (livret ASSR) à tous les élèves des classes de 5^e.

LES SENSIBILISER AUX DANGERS DE LA ROUTE ET ACCOMPAGNER L'ÉDUCATION ROUTIÈRE QU'ILS REÇOIVENT TOUT AU LONG DE LEUR SCOLARITÉ DANS LE CADRE DU CONTINUUM ÉDUCATIF DISPENSÉ AU SEIN DU COLLÈGE.

Pour cela, le Conseil général a conclu un partenariat avec deux associations seine-et-marnaises agissant dans le domaine de la sécurité routière (la Prévention Routière et « Communes en route pour la vie »). En 2010, ce partenariat a permis de sensibiliser 19 500 collégiens, d'initier une action de sensibilisation sur le port du gilet jaune rétro-réfléchissant et former les élèves de 6^e de 20 collèges.

LEXIQUE

- **accidents corporels**

Accident de la circulation survenu sur la voie publique et ayant causé au moins une victime (personne tuée, blessé hospitalisé ou blessé léger).

- **accidentalité**

Résultat de l'accidentologie observée dans un secteur donné.

- **accidentogène**

Qui peut causer un accident.

- **accidentologie**

Étude scientifique des accidents de la route, ainsi que de leurs causes et de leurs conséquences.

- **blessé hospitalisé**

Victime dont l'état a nécessité plus de 24 heures d'hospitalisation.

- **blessé léger ou non hospitalisé**

Victime dont l'état a nécessité moins de 24 heures d'hospitalisation.

- **personne tuée**

Victime décédée sur le coup ou dans les 30 jours suivant un accident.

- **indice de gravité**

Nombre de personnes tuées pour 100 accidents corporels.

SOURCE

Les données chiffrées qui ont permis d'établir ces statistiques proviennent du fichier BAAC (bulletin d'analyse des accidents corporels) issu des services de l'État arrêtées au 1^{er} juillet 2011. Il est donc possible que ces chiffres aient légèrement évolué sans pour cela remettre en cause le bilan général et les analyses.

Les analyses circonstanciées sur les causes des accidents sont issues de l'exploitation du tableau interne départemental de suivi hebdomadaire des accidents corporels sur routes départementales.

Conseil général de Seine-et-Marne
Direction Principale des Routes
Hôtel du Département
77010 Melun cedex